

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250321\_P\_053  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

**VU** la délibération n° 20250218\_D\_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance**  
**Objet : Signature d'une convention avec le camping « LE VIVIER » à Monistrol d'Allier (43) pour l'organisation d'un séjour en gestion libre pour des emplacements avec branchements électrique en faveur des enfants du territoire âgés de 12-14 ans**

Le Président,

N° 20250321\_P\_053

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET**

**CAMPING LE VIVIER  
SARL TONIC AVENTURE  
LE VIVIER  
43580 MONISTROL D'ALLIER**

Pour l'organisation d'un séjour en gestion libre pour des emplacements avec branchements électrique en faveur des enfants du territoire âgés de 12-14 ans

**Date** : Du 7 au 11 Juillet 2025

**Participants** : 32 enfants âgés de 12-14 ans et 5 Adultes

**Lieu** : Monistrol d'Allier (4) camping « Le Vivier »

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

**Montant** : 650€ TTC

**Un acompte de 195 € sera versé à réception de la facture acompte**

Fait à LA SEAUVESUR SEMENE, Le 21 Mars 2025,

Le Président,

Frédéric GIRODE



AR Prefecture

043-244301131-20250321-20250321\_P\_053-AU  
Reçu le 24/04/2025